

LES FONCTIONS D'AVOCAT ET DE MÉDIATEUR MISES EN CONTRASTE



Listen to this article

Ce n'est qu'au cours des vingt dernières années que cette vérité nous apprenant que l'Eglise est le « Mystère de Dieu » est devenue plus claire. Nous savons que Christ et l'Eglise sont séparés et distincts du monde en tout point. Les membres de cette Eglise ne sont ni sous l'ancienne Alliance de la Loi, ni sous la nouvelle Alliance de la Loi, mais ils forment un peuple particulier, appelé, sanctifié, qui se développe sous une Alliance spéciale à laquelle nul d'entre le monde ne prendra jamais part. Les Ecritures désignent cette Alliance sous le nom d'Alliance de sacrifice : « Rassemblez-moi [dit l'Eternel] mes fidèles [mes saints], qui ont fait alliance avec moi par le sacrifice » (Psaume 50 :5). Cette classe spéciale de saints, qui conclut une Alliance de sacrifice, a pour Tête ou Chef le Seigneur Jésus Lui-même. Quand cette compagnie de fidèles aura achevé son Alliance par le sacrifice, l'Age actuel prendra fin. L'Alliance de la Loi de Moïse établie avec Israel représentait spécialement l'Alliance de la Loi qui sera établie avec le monde par l'entremise de l'antitype de Moïse —le Christ. En d'autres termes, le médiateur de l'Alliance de la Loi était un homme; mais le Médiateur de la nouvelle Alliance de la Loi qui entrera en vigneur dans l'Age millénaire sera un nouvel Homme, avec Jésus comme Tête et dont les membres, déclare l'Apôtre, se composeront de ceux qui auront été appelés tant d'entre les Juifs que d'entre les Gentils.

Depuis le temps de Jésus jusqu'à nos jours, le Médiateur de la nouvelle Alliance est en train d'être sélectionné, et les « meilleurs sacrifices », devant servir de base à la nouvelle Alliance, sont en train d'être offerts. Pendant cet Age de l'Evangile, Jésus n'exerce pas Sa fonction de Médiateur pour le monde, et le monde n'a pas de relations avec Dieu. Le monde gît encore dans le Malin. Il ne peut en être autrement puisque le Médiateur Lui-même est en cours de développement pendant cet Age. Comme l'Apôtre le déclare, Dieu ressuscita d'abord Jésus, et depuis Il prépare l'Eglise. Actuellement, Il la ressuscite, et bientôt elle sera ressuscitée tout entière. Jésus et l'Eglise constituent le Médiateur ou Prophète dont parle St. Pierre en Actes 3: 22, 23 (Voyez aussi 1 Timothée 2: 5, 6). Aucune médiation ne peut être faite: tant que le Médiateur, qui se compose de beaucoup de membres, n'est pas qualifié



LES FONCTIONS D'AVOCAT ET DE MÉDIATEUR MISES EN CONTRASTE

pour l'effectuer. Cette qualification, le Médiateur l'obtient après qu'Il a accompli Son sacrifice conformément à Son Alliance de sacrifice. Le Christ, Tête et Corps, est donc Médiateur pour le monde en perspective, de la même manière que Jésus, lorsqu'il était enfant, était déjà appelé Sauveur et Roi. Jésus est seulement maintenant en train de devenir Roi, et Il n'a sauvé jusqu'ici qu'un certain nombre de ceux qui forment Son Peuple.

Il y a une différence considérable entre l'oeuvre d'un médiateur et celle d'un avocat. Le grand Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ glorifié, assumera Ses fonctions de Médiateur pendant un millier d'années. Il cessera de les assumer à la fin de ces mille ans, lorsqu'Il remettra au Père, pleinement réconciliés, tous ceux qui auront été mis en harmonie avec les dispositions prises par le Père. L'oeuvre d'un avocat est différente. Selon la Bible, cette oeuvre est celle que Jésus accomplit seulement en faveur de l'Eglise pendant cet Ageci. L'Eglise n'aura pas besoin d'avocat dans l'avenir. Le monde n'a pas d'avocat actuellement. «Nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le Juste ». C'est Jésus individuellement qui est notre Avocat, celui de l'Eglise, de Son Corps ; il plaide notre cause en nous imputant tout d'abord les mérites de Son sacrifice, nous rendant ainsi présentables devant Dieu et acceptables comme Fils de Dieu. Grâce à ce plaidoyer fait en notre faveur, nous avons reçu le Saint Esprit et nous sommes devenus de Nouvelles Créatures en Christ. Comme Nouvelles Créatures, nous avons encore besoin de notre Avocat, parce que nous ne pouvons pas faire ce que nous voudrions, c'est-à-dire agir parfaitement. Etànt conçue dans le péché, notre chair est imparfaite, et nous ne pouvons pas, en tant que Nouvelles Créatures, maîtriser totalement ses imperfections. C'est pourquoi nous avons besoin d'un Trône de Grâce et d'un Avocat, grâce auxquels nous pouvons maintenir notre parenté actuelle avec le Père et ne pas être condamnés avec le monde.

W.T. 5928 - 1916